



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2023 / 055**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 13 mars 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Sophie DUFIT, Jocelyne PION, Bahya BAILICHE, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature : Finances / Subventions

FINANCES

CONVENTION DE FINANCEMENT INTRACTING AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE MAITRISE DE L'ENERGIE

- Vu la délibération n°2021-008 en date du 5 février 2021 relative à la labellisation « Petites Villes de Demain » de la commune ;
- Vu le projet de convention Intracting Classique avec la Banque des Territoires ;
- Considérant que la ville de Tonnerre développe des actions s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie des Tonnerrois, telles que l'amélioration de l'éclairage public et des performances énergétiques des bâtiments ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire à signer la convention de financement Intracting Classique avec la Banque des Territoires, et ses éventuels avenants, aux conditions suivantes :
 - Durée de la convention : 10 ans,
 - Montant : 500 000 €,
 - Taux d'intérêt : 0.25% / an,
 - Amortissement : échéances constantes.



Pour extrait conforme,
le maire
Cédric CLECH